

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

## ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C<sup>o</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENUE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## LE MAL DE LA PEUR

Il ne pouvait venir à la pensée de quiconque connaît la Chambre actuelle, que l'interpellation de M. de Lanessan pût faire un pas vers la solution des graves problèmes sociaux qui intéressent la plus grande partie de la nation.

Il n'en est pas moins navrant de voir des questions aussi poignantes, et, ils faut bien le dire, aussi menaçantes, traitées avec autant de légèreté, d'ignorance et de mauvaise foi. C'est désespérant pour le présent. Quant à l'avenir, nos députés semblent avoir à cet égard l'opinion de Louis XV et du czar-pendeur de toutes les Russies : « Après eux, le déluge ! »

Notre collaborateur H. Albert a tiré de l'attristée séance de jeudi, cette conclusion pleine de sens et de raison : « En maintes circonstances la Chambre nous avait prouvé qu'elle était incapable et rétrograde ; hier, elle a prouvé qu'elle n'avait ni cœur, ni entrailles. Travailleurs, souvenez-vous ! »

Il est inutile de refaire ici l'histoire de la grève du bassin houiller du Gard. Les grèves de la Grand-Combe, de Mollières et de Bessèges sont connues de nos lecteurs. Ils se rappellent combien étaient modestes les réclamations des ouvriers mineurs, mis dans la terrible obligation de suspendre leurs travaux « par suite de la diminution incessante de leur salaire quand les heures de travail allaient en augmentant. »

La compagnie, malgré les plaintes répétées des ouvriers, avait porté les non-valeurs désignées sous le nom de Bajac, à 25 0/0 au lieu de 10 0/0, ce qui revenait à faire supporter au malheureux mineur une perte réelle de 15 0/0.

En présence de cet accroissement de travail et de cette insuffisance de salaire, que demandaient les grévistes ? La réduction des heures de travail à 8 heures, pour les travaux intérieurs, à dix heures pour les travaux extérieurs ; l'augmentation d'un tiers du salaire, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Puis des revendications aussi légitimes que celles-ci : La caisse de secours et de retraite administrée par des délégués nommés par les ouvriers au scrutin secret et renouvelables tous les ans. La suppression des amendes autres que celles prescrites pour la sécurité des ouvriers ; la paye intégrale toutes les quinzaines, etc.

La Compagnie repoussa toutes ces demandes et fit appel à la force. Le gouvernement s'empressa de déferer aux exigences des directeurs.

On a vu par quels arguments ou plaisants ou misérables, le ministre de l'intérieur Goblet a répondu aux protestations des interpellateurs. M. Goblet a même poussé la facilité jusqu'à déclarer qu'il n'envoyait pas de troupes à Roanne parce que là tout se passait dans l'ordre. L'aimable farceur s'est bien gardé de dire qu'à Roanne ce sont les patrons qui ont fermé leurs ateliers, après entente préalable, et sous menace d'un fort dédit pour celui d'entre eux qui ferait travailler les ouvriers.

Pour tout homme de bon sens, il y a la pression et menace. Mais le gouvernement n'en a cure, et la loi, si dure, si cruelle aux travailleurs, demeure lettre morte pour Messieurs du patronat. C'est encore fort heureux que M. Goblet n'accuse pas les tisseurs roannais de compromettre la richesse publique et de faire le jeu de l'étranger en ne travaillant pas, et n'expédie contre ces affamés, artillerie, infanterie et cavalerie pour leur apprendre à mieux vivre.

Depuis son arrivée au pouvoir, le cabinet Freycinet n'a commis que fautes sur fautes. Il avait été accueilli par les organes de la presse avec une sympathie presque unanime, bénéficiant de l'immense impopularité du Grand-Ministère.

Il a déjà lassé la bonne volonté publique.

La Chambre est avec lui, dira-t-on. N'a-t-il pas obtenu une forte majorité sur cette question des grèves ?

Ah ! la Chambre ! Depuis six mois qu'elle siège, elle n'a encore rien fait, mais elle va faire de bonnes et fructueuses besognes. Elle va se voter une augmentation de traitement : De neuf mille francs, l'indemnité parlementaire sera portée à douze mille par mesure de compensation.

Ne pensez-vous pas que les députés eussent mieux fait de s'occuper des travailleurs qui gagnent 3 fr. 50, 4 et 5 fr. pour 12 et 14 heures de dur labeur !

Frédéric COURNET.

## DÉPÊCHES DE NUIT

PI 25 Géographiques spéciales

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 mars.

**Commission Municipale**  
La commission municipale a adopté les premiers articles relatifs à l'organisation des conseils municipaux.

L'amendement de M. Dubost tendant à supprimer le sectionnement des communes a été repoussé.

### Les Douaniers

Trois délégués de la commission relative à l'amélioration du sort des douaniers, se sont rendus aujourd'hui auprès de M. Léon Say, pour lui demander dans quelles mesures il pourrait participer à cette amélioration.

Le ministre des finances a répondu à sa réponse à bref délai et a ajouté que déjà il la prévoit comme devant satisfaire les intéressés.

### Commission de l'armée

La commission de la proposition Ballou sur la nomination d'une commission de l'armée a nommé M. Vilain, président, et M. de Cassagnac, secrétaire. Le premier est favorable, le second opposé.

### Union Démocratique

L'union démocratique s'est réunie aujourd'hui et a décidé que le groupe se diviserait en 3 sections auxquelles seraient renvoyés tous les projets les concernant.

La première section comprendra les finances, l'agriculture, le commerce, les postes et télégraphes ; la deuxième section, l'instruction, les cultes et la justice ; la troisième, la guerre, la marine, l'intérieur, les travaux publics, les affaires étrangères.

Le groupe étudiera la réforme de la magistrature, dans sa réunion de vendredi à 4 heures.

### Réformes judiciaires

La commission de réforme de l'organisation judiciaire a décidé de proposer à la Chambre la suppression de l'immovibilité quel que soit le projet qu'elle adoptera.

### Les Ponts et Chaussées

La commission des ponts et chaussées a entendu le ministre des travaux publics dont le contre-projet ne sera déposé qu'après les vacances de Pâques.

### Projet Canagrel

Après une discussion contradictoire sur le projet Canagrel et Latrude, la commission a décidé de continuer ses travaux sans attendre la présentation du projet du gouvernement et s'est ajournée à jeudi.

### Droit d'Association

La commission relative aux associations a modifié l'article 1<sup>er</sup> tel qu'il a été voté par la Chambre, en rétablissant l'art. 416 du Code pénal.

M. Brunet a présenté un amendement demandant que l'article 293 soit encore applicable. Cet amendement a été repoussé. La commission a décidé qu'il y avait lieu d'étudier à nouveau l'art. 293.

### Traité de Commerce

La commission du traité de commerce franco-italien a achevé le tableau du droit d'entrée en Italie et examiné les tarifs italiens sur les droits d'entrée en France.

La réunion relative aux traités de commerce avec la Suède, la Norvège et le Portugal a chargé M. de Laporte d'examiner les deux projets présentés par le gouvernement.

### La gauche sénatoriale

Dans la réunion d'aujourd'hui, la gauche sénatoriale a accepté la proposition de l'U-

nion républicaine de conserver son tour pour l'élection d'un sénateur inamovible à la prochaine vacance.

### Répresseion du duel

La Commission de répression du duel a chargé MM. Griffé, de F. rieu et Cherpain de préparer un projet de loi. La majorité a décidé de déferer le duel à la Cour d'assises, en admettant le cas d'excuse et de circonstances aggravantes pour celui qui aura rendu le duel inévitable.

M. Humbert s'est prononcé pour que le duel soit possible de la correctionnelle.

### Enterrements civils

La commission des enterrements civils a approuvé, après l'avoir entendu, le rapport Chevardier.

### L'Union républicaine

L'union républicaine, dans sa séance de ce jour, a engagé le débat sur les rapports des Eglises et de l'Etat.

M. Naquet a émis l'avis de la séparation immédiate.

M. Waldeck Rousseau a déclaré que cette séparation ne pouvait pas avoir lieu dans les conditions actuelles.

M. Boissy d'Anglas a préconisé les mesures employées au Mexique pour empêcher l'accroissement indéfini des richesses du clergé. Il pense cependant qu'en ce moment ces mesures seraient anticipées.

La prochaine discussion portera sur la Concordat.

## RUPTURE

Entre M. de Bismarck et le Vatican

Berlin, 10 mars.

Contrairement à ce qu'on avait pu prévoir pendant ces derniers jours, la commission spéciale de la Chambre des députés a repoussé définitivement, en seconde lecture, le projet de loi politique-ecclésiastique qui devait révoquer M. de Bismarck du pouvoir discrétionnaire pour faire passer le Kulturkampf. La commission n'a fait que sauvegarder le droit constitutionnel, et à ce point de vue elle a mérité la reconnaissance du pays.

Toutefois, le résultat a surpris le monde politique, parce qu'il signale une brouille entre les catholiques et les conservateurs d'abord, et puis une rupture entre le cabinet prussien et le Vatican.

Il est surtout étonnant de voir les députés catholiques se déclarer contre le projet favoré de M. de Bismarck, au lendemain du vote par lequel la Chambre des députés avait consenti au rétablissement des rapports diplomatiques entre la Prusse et la Curie romaine.

Le parti du Centre accepte donc les dons du chancelier, mais il refuse à celui-ci toute concession.

En présence de cette attitude hostile qu'observent les catholiques, on prévoit que M. de Bismarck renoncera à donner une suite pratique au vote relatif à la légation prussienne auprès du Vatican. Cela est d'autant plus probable que les pourparlers enlarmés à Rome entre M. de Scholzer et le cardinal Jacobini n'ont encore fourni aucun résultat. Le négociateur extraordinaire, qui se croyait à la veille de sa nomination au poste de ministre plénipotentiaire, avait déjà choisi pour son installation définitive un appartement situé via Nazionale. Mais, au moment de signer le bail, il a tout à coup renoncé à cette location, ce qui prouve combien il doute lui-même du succès de sa mission.

## LES JOURNAUX

Paris, 10 mars

Le Gaulois constate le succès complet de M. Goblet, qui, en répondant à M. de Lanessan, a rétabli les principes, qu'on avait dénaturés, et expliqué la conduite du gouvernement avec beaucoup d'autorité et de fermeté.

— La Paix déclare que le gouvernement, en envoyant des troupes à Bessèges, fit exactement son devoir. La journée d'hier a été mauvaise pour l'extrême gauche.

— Le Voltaire dit que la journée d'hier n'a été bonne pour le ministère.

— Le Siècle dit que le cabinet a obtenu le succès qu'il cherchait et que les interpellateurs ne songent pas à lui faire.

— Le Parlement estime que M. Clémenceau a manqué de sang-froid et de coup d'œil.

— Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que le langage de MM. de Lanessan et Clémenceau n'a été ni bon ni juste et qu'il a affecté tristement la Chambre. La réponse de M. Goblet a été topique et loyale.

— Le Soleil demande s'il y a rupture ou simple querelle entre le cabinet et l'extrême gauche ; toutefois, M. Clémenceau a aidé volontairement ou non, à resserrer les liens de la majorité.

— La Paris-Journal dit que la victoire du cabinet est une victoire à la Pyrrhus.

— La Lanterne dit que le centre-gauche a fait une maladresse en affichant brutale-

ment ses préjugés et ses animosités contre les classes ouvrières.

— Le Rappel ne voit pas la nécessité de renverser un cabinet qui a tenu son engagement capital et formel de déférence envers la Chambre.

— La République française dit qu'avec des commissions parlementaires permanentes, la moindre réforme se trouve forcément ajournée à un temps relativement éloigné.

— Le Journal des Débats dit que M. Léon Say a imaginé une bonne combinaison parce que la limite des dépenses auxquelles il croit pouvoir, au moyen de la dette flottante, rassurer le marché des capitaux en formant le grand-livre de l'amortissable.

## L'INCIDENT SKOBELEFF

Londres, 10 mars.

Le Times annonce de Saint-Petersbourg que le général Skobeieff a rendu visite au ministre de la guerre, lequel lui a dit que son manquement à la discipline a été seul la cause de son rappel. Le général a visé également le comte Ignatieff, qui lui a déclaré que l'empereur reprochait seulement au général Skobeieff son manquement à la discipline, son discours n'ayant, d'ailleurs, aucune importance politique, puisque lui, Skobeieff, n'avait aucune mission spéciale.

Vienne, 10 mars.

L'affaire Skobeieff ne semble pas encore terminée : l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg a reçu l'ordre de ne provoquer aucune explication sur cet incident avant de savoir quelle punition a été infligée au général.

Le retard qu'on apporte à donner satisfaction aux puissances allemandes commence à paraître désagréable ici comme à Berlin.

Berlin, 10 mars.

Le général Skobeieff a répondu aux 22 officiers allemands qui viennent de le provoquer qu'il n'y a qu'un seul terrain sur lequel il puisse les rencontrer c'est le champ de bataille.

La même lettre a été rédigée en termes identiques à chacun des vingt deux provocateurs.

## INTÉRIEUR

Paris, 10 mars.

**COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**  
Une circulaire ministérielle, en date d'hier vient d'inviter les préfets des départements dans lesquels se trouvent des communautés religieuses, frappées par les décrets du 29 mars, à indiquer immédiatement, par dépêche télégraphique, le nombre des religieux qui se trouvent encore dans ces communautés.

### A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que M. Laboulaye est nommé de nouveau administrateur du Collège de France pour trois ans. L'Officiel publie en outre une circulaire de M. Jules Ferry informant les préfets que les communes conservent, pour 1882, la libre disposition des revenus ordinaires affectés aux dépenses de l'instruction primaire.

**LE PRINCE DE GALLES A PARIS**  
Il est inexact que le prince de Galles soit arrivé aujourd'hui à Paris, où il n'est pas même attendu.

**LE SERVICE DE TROIS ANS**  
La commission de révision des lois militaires s'est réunie en séance plénière, pour examiner le projet de loi sur le recrutement préparé par la première sous-commission. Le service de trois ans, avec deux ans de disponibilité a été définitivement adopté. Les opérations du tirage au sort précéderont celles du tirage au sort.

Les derniers numéros de la liste du contingent qui ne seront pas compris dans l'effectif budgétaire formeront une deuxième portion ne faisant qu'un an.

Après l'adoption du projet sur le recrutement, la Commission des Vingt-Trois, statuera vers la fin de la semaine sur les trois projets de décret élaborés par la troisième sous-commission et destinés à assurer l'exécution immédiate de la loi sur l'Administration.

**LA RÉPUBLIQUE D'ANDORRE**  
On télégraphie de Foix qu'une nouvelle révolution est éminente dans la petite république d'Andorre.

**DUEL PÉRIVIER-CORRELY**  
On annonce que M. Pérvier, secrétaire de la rédaction du Figaro, vient d'envoyer ses témoins à M. Corrély, directeur du Clairon.

**ARRIVÉE DE M. ROUSTAN**  
M. Roustan est arrivé à Paris. Il a eu une entrevue avec M. de Freycinet cet après midi.

**GRÈVE DE BESSÈGES**  
Les membres du Comité de secours sont poursuivis pour violation de l'article 414 du Code pénal.

**ASSEMBLÉE DES INGÉNIEURS CIVILS**  
L'assemblée générale des ingénieurs civils vient d'être fixée au 30 mars ; la question qui sera traitée est celle de l'utilité d'un chemin de fer de Marseille à Calais par

voie directe au point de vue du désencombrement des lignes de la compagnie du Nord et du P.-L.-M., ainsi qu'au point de vue de la sécurité des voyageurs.

Les ingénieurs de l'Etat, les ingénieurs des chemins de fer et les professeurs de l'École polytechnique et de l'École centrale feront partie de cette réunion.

## GRÈVE DU GARD

Alais, 10 mars.

Les citoyens Jourdan et Damas, les deux membres principaux du comité de secours de la grève de Bessèges sont poursuivis pour appels à la presse comme comité de secours ; la copie porte attentat à la liberté de l'industrie : articles 414 et 415 du code pénal.

Ce procès cause la plus vive joie aux partis réactionnaires.

Les fonctionnaires et les autorités déclarent bien haut que le gouvernement veut donner un exemple.

Les renvois d'ouvriers continuent, 300 environ sont expulsés.

La population est indignée.

## L'UNION NOUVELLE

Paris, 10 mars.

On annonce que la circulaire Bon-toux relative à la formation de l'Union nouvelle sera adressée demain aux actionnaires de l'Union générale.

La société est fondée au capital de 60 millions.

Il est créé 300,000 parts bénéficiaires qui seront données gratis aux anciens actionnaires de l'Union générale.

## ANGLETERRE

Chambre des Communes

Londres, 10 mars.

A une troisième question, posée par le comte Bective, sir Charles Dilke a annoncé que l'affaire de l'Inde est toujours pendante devant les tribunaux indigènes et que, jusqu'à présent, aucune décision définitive n'a été prise.

Il ajoute que le gouvernement anglais n'a pas été informé du changement de M. Roustan dit apporter une modification dans la situation du ministre de France à Tunis.

L'Angleterre n'a pas l'intention de prendre de nouveaux arrangements pour protéger les droits qu'elle possède en vertu des traités, tant que ces droits n'auront pas été méconnus.

En répondant à M. Guest, sir Charles Dilke dit que le gouvernement français a démenti qu'un détachement français ait pénétré sur le territoire de l'Égypte, en poursuivant les tribus arabes ; ce bruit, d'ailleurs, ne s'est pas confirmé.

**AUTRICHE-HONGRIE**  
**Insurrection Dalmate**  
Risan, 10 mars.

Vaut et Ubl ont été occupés hier, 150 insurgés se sont enfuis de tous les côtés, sans opposer de résistance. Dix ont été faits prisonniers.

Les troupes ont gravi les hauteurs et ont occupé le 8, la ligne d'Orshovac, Ubalac, Ledence, Graben, Celina, Jalovicberg.

Un combat a eu lieu hier à Hanjisko, au sud-est de Tribigne, les insurgés, qui étaient au nombre d'une centaine, ont été repoussés. Les troupes n'ont pas essuyé de pertes.

## TRIPOLITAINE

Mouvement de Troupes

Tripoli, 10 mars.

Une dépêche de Tripoli, adressée aux journaux anglais, dit que 600 Algériens de la tribu des Ghommas s'avancent vers Ghadamès pour demander la restitution des des Touaregs qui ont assassiné les missionnaires français et maltraité les Chommas.

## Complot contre le roi d'Italie

Rome, 10 mars.

D'après un bruit qui demande à être confirmé, la police italienne aurait découvert, à Imola, un complot tramé contre la vie du roi Humbert et de l'empereur François-Joseph, d'Autriche. Le complot consiste que le gouvernement ait fait saisir toutes les dépêches relatives à cette conspiration. Ce fait est exact, et le mystère de la presse officielle et officieuse contribue à mettre en émoi l'opinion publique.

## CRÉDIT DE LYON

On nous affirme que le Crédit de Lyon sera constitué d'ici peu de jours, que la Banque de Lyon et de la Loire règlera sa situation d'une façon satisfaisante pour tous ses intérêts.

Cela n'aura pas été sans difficulté. Il y a celles qu'on voit et celles qu'on ne voit pas ; celles qui tiennent aux créanciers désireux d'être payés et celles qui touchent les débiteurs désireux de payer le moins possible.

Les créanciers seront payés quoi qu'en pensent les débiteurs qui s'efforcent d'établir une diversion malencontreuse.

Il y a là un tas de polonais qui après s'être réfugiés en France pendant que la Pologne était militante ailleurs, ont vu la Pologne triomphante au mois de novembre dernier et ne peuvent se résigner à la voir déshéritée.

Payer une partie de leurs dettes leur fait l'effet d'un nouveau partage et l'on sait que la Pologne en a déjà subi trois.

Mais quelque pénible que soit l'éventualité de s'en aller les mains vides, cela vaut encore mieux que de s'exposer à se voir arrêter en route sans avoir les mains nettes.

Il n'y a pas d'extradition contre les étrangers en fuite, mais il y a des moyens d'empêcher l'étranger de s'enfuir.

On nous assure que la création du Crédit de Lyon doit être terminée à l'heure où nous écrivons. Nous nous en réjouissons pour tout le monde aussi bien pour la ville de Lyon qui va en profiter que pour les intéressés divers, amis ou ennemis de la combinaison en cours.

Il y a des gens plus particuliers que le chien du jardinier, quoique ce chien soit cependant bien particulier ; ce sont ceux qui aimeraient mieux courir le risque de la situation actuelle que de déguerpir et qui trouvent qu'on ne paie pas assez en offrant de ne rien payer du tout.

Ces gens là devraient une Philippine à quelques-uns de leurs collègues pour le service que leur rend la restitution de la Banque de Lyon, qu'ils ont soit leur mauvaise humeur, ils devraient se trouver Cousin Germain de toutes les combinaisons qui les tiennent d'affaires. Mais il n'y a, nous dit-on, dans la combinaison en cours ni Philippine, ni Cousin Germain d'aucune sorte et le jeu n'en vaut pas la chandelle.

La Pologne s'en afflige, ce n'est pas une raison pour que le public s'en inquiète.

Que la Banque de Lyon se relève, que les fripons disparaissent, que la Pologne s'en aille, nous n'avons pour le moment rien de plus à souhaiter ; il sera temps ensuite de discuter les miettes ou les responsabilités des Français qui peuvent être mis en cause.

## GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 10 mars 1882.

Mon cher Directeur,  
La grève de Roanne est, en ce moment, à la période aiguë.

### LA RÉUNION D'HIER

Je vous en ai télégraphié un compte rendu très sommaire, je vous en parlerai un peu plus longuement aujourd'hui.

A deux heures et demie, ouvriers et patrons étaient réunis à la salle des Prud'hommes.

On a discuté les tarifs ; les patrons ont exhibé celui qu'ils avaient affiché précédemment, les ouvriers ont riposté par la lecture de celui qu'ils avaient affiché eux-mêmes.

La discussion a commencé. Plusieurs concessions ont été faites de la part des ouvriers, et je dois le dire, ces concessions connues en ville ont valu à nos grévistes, les marques de la sympathie générale.

La population comprend que les délégués de la grève ont pris en considération la situation actuelle de Roanne et qu'ils font tout pour arriver à une bonne solution ; chacun leur en sait gré.

Les fabricants, de leur côté, ont accordé quelques petites choses, mais en partie sur des articles les touchant peu ; on voit que malgré leur apparent désir d'une conciliation, il existe une arrière-pensée dont je ne saurais rendre compte, mais qui ressort d'un certain parti-pris.

J'ai pris en ville des renseignements et, en these générale, il m'a été affirmé qu'ils pouvaient accorder plus qu'ils ne l'ont fait hier.

La réunion a duré jusqu'à 7 heures 1/2 en raison des interminables discours du citoyen... pardon ! de M. Michalon qui, parait-il, a le monopole des discours à perte de vue.

M. le procureur de la République présidait et bien qu'il ait été un peu plus sévère pour les ouvriers que pour les patrons, chacun se plaît à lui reconnaître une certaine impartialité ; il avait, du reste, étudié la question et parlait « sept huit sur cinq quarts : trente quatre à trente sept passées »

avec l'aplomb d'un vieux fabricant, et cela sans un erreur, sans le moindre embarras.

La place de l'Hôtel-de-Ville était envahie par les groupes des grévistes qui attendaient avec une grande impatience l'issue de la réunion.

### LA RÉUNION GÉNÉRALE

Ce matin, à la salle de Venise, grande réunion publique. Le citoyen Arthaud, président; le citoyen Besacier, secrétaire; les citoyennes Donjon et Rémus, assesseurs.

On avait vu que quelques patrons devaient prendre la parole: Aucun n'est venu, c'était un tort; les grévistes les ont écoutés et aucun trouble ne se serait produit.

Les délégués rendent compte de leur entrevue et à la lecture de chaque article, le délégué qui a discuté avec les patrons vient exposer ce qu'il a obtenu, ce qu'il a rejeté.

Inutile de dire que chacun d'eux s'est applaudi; c'est justice, puisque rien n'a été fait en dehors du mandat qui lui avait été confié.

Épinal prend la parole, expose à l'assemblée ce qui vient de se passer, et demande une approbation à la conduite des délégués. (Le vote a lieu par main levée.)

Il y avait environ deux mille six cents ouvriers et ouvrières; toutes les mains se levèrent.

Notre ami Épinal déclare au nom du comité qu'il saura, de concert avec ses collègues, soutenir énergiquement les revendications ouvrières, sans bravade mais sans faiblesse, et qu'en raison de la médiocrité des prétentions de la grève, si les patrons n'y accèdent pas, il fera encore un appel à la population roannaise qui prononcera (Bravos prolongés. Oui, Oui.)

Le vote de confiance est encore donné aux délégués et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Demain, séance à trois heures de l'après-midi, salle de Venise.

### LES PATRONS

Malgré son assurance facile, malgré l'orgueil qui se révèle dans chacun de ses actes, la coalition Michalon, Sérol, Dipéray, Bréhard et consorts se demande si on n'aurait pas mieux fait d'entreprendre cette campagne contre les ouvriers.

Ainsi que je vous le disais récemment, le tarif réclamé par les ouvriers aurait coûté infiniment moins pendant longtemps que les pertes subies depuis le commencement de la grève.

Ces messieurs subissent des pertes importantes, et de plus, se méfient à dos, non seulement la population et le commerce de Roanne, mais encore tout ce qui a l'ombre du sens commun.

Malgré la loquacité bien connue du citoyen Michalon, malgré sa raideur envers les ouvriers, malgré le pouvoir exalté exercé par le citoyen Bréhard sur ses collègues, pouvoir dont la majorité n'ose même pas se rendre compte, il est incontestable que les fabricants, dans leur for intérieur, sont désolés de l'état de choses actuel.

On m'assure qu'il sera procédé à un vote secret de toutes les conditions proposées de part et d'autre, et que dans l'union des fabricants, si ce vote a lieu, les grands chefs redoutent de ne pas avoir la majorité; chose déplorable à dire, ce sont précisément ceux qui s'avaient hautement anti-républicains, qui aujourd'hui, sont le plus disposés à la conciliation.

Cette idée du vote secret de part et d'autre me paraît un excellent moyen d'obtenir une solution, c'est peut-être pour ce motif que les meneurs du parti

fabricant le récuseront, et j'en reviens toujours à mon idée que les plus riches, pouvant supporter la grève, veulent amoindrir ceux dont la situation est peu fortunée, pour s'indemniser d'une façon ou d'une autre des pertes qu'ils viennent d'éprouver.

Ceci est une appréciation purement personnelle, et, bien que la croyance fondée, je n'ai pas la prétention de l'imposer à qui que ce soit.

### EN VILLE

Les grévistes se réunissent par petits groupes sur la place de l'Hôtel-de-Ville; ils jettent de temps en temps des regards inquiets vers la salle des prud'hommes; on me demande des nouvelles, je ne suis pas plus avancé qu'eux; la discussion a lieu à huis clos, ce qui est un triomphe pour les patrons dont les conciliabules ont toujours eu lieu dans les mêmes circonstances.

Ces Messieurs craignent probablement que la presse ne rende compte de ce qui peut se passer à la salle des prud'hommes.

Il est vrai que la présence de M. le procureur de la République doit sauvegarder tous les intérêts et qu'il assiste aux débats sans haine, sans crainte et sans aucune partialité, c'est l'avis général.

J'attends, en ce moment la solution de l'entrevue, mais j'ai tout lieu de croire que la poste ne me permettra pas de vous l'adresser dans cette correspondance: je vous l'enverrez par télégramme.

### M. LE PRÉFET

M. Thomson ne s'est pas encore montré en ville: en ce moment, son intervention serait nulle; M. le procureur de la République a la haute direction de la discussion.

Ce magistrat part demain pour Paris; si son intervention n'a pu être efficace, M. Thomson, j'en suis convaincu, tentera une dernière démarche et je crois pouvoir vous dire que l'opinion générale prétend que M. Thomson réussira.

J'aime à rendre à César ce qui n'appartient pas à Pompée, et, bien que ne suivant pas (il s'en faut) la ligne politique de M. le préfet de la Loire, je dois constater qu'il jouit à Roanne d'une grande considération et que les électeurs qui ont bombardé M. Audiffret, et prêtent beaucoup de l'intervention prélectorale dans la grève.

Nous le verrons bien.

Demain à trois heures, grande réunion publique à la salle de Venise.

Compte rendu de la réunion d'aujourd'hui.

Henry LAPEYRE.

Dimanche à 9 heures du matin, à la salle de Venise, grande réunion publique au profit des victimes de la grève de Roanne.

Le citoyen J. B. Clément, ex-membre de la commune de Paris et délégué du Comité national du parti ouvrier socialiste, traitera: les grèves de la Grand-Combe, de Besseges et le quatrième Etat.

Prix d'entrée 25 cent.

On se rappelle que depuis le commencement de la grève les ouvriers n'ont cessé de réclamer une entrevue avec les patrons.

Ces derniers, après avoir longtemps hésité ont fini par accepter.

L'entrevue a eu lieu hier matin, à dix heures, dans la salle des Prud'hommes.

Les délégués ouvriers ont exposé avec une grande courtoisie et une modération parfaite, leurs griefs et leurs espérances, ils ont déclaré qu'ils étaient prêts à faciliter une transaction amiable.

Les patrons n'ont rien voulu entendre et aux paroles de paix et de conciliation des ouvriers ils ont opposé une fin de non-recevoir.

La population roannaise est indignée de leur conduite qu'elle considère à juste titre comme déloyale.

On attend avec impatience l'arrivée de M. Thomson, préfet de la Loire, et on compte beaucoup sur son intervention.

Espérons que si désarmé que soit le gouvernement en pareille matière, M. Thomson trouvera le moyen d'arrêter les patrons dans la voie qu'ils persistent à suivre.

Sous la République, aussi opportuniste soit-elle, personne ne doit avoir le pouvoir de priver d'innombrables familles du pain quotidien. Et puisque les patrons roannais semblent oublier cette vérité, les représentants de l'Etat ont le droit et le devoir de la leur rappeler.

### SOMMES REÇUES EN DEHORS DE LA LOCALITÉ

Recu de chambre syndicale des tisseurs de Saint-Etienne 50 fr.; Recu de la chambre syndicale des tisseurs de Saint-Etienne, 10 fr. 50 c.; Lyon, Le Droit Social, 25 fr.; Paris, Le Citoyen, 720 fr.

### L'ÉLECTION DE VILLEBRANCHE

Nous recevons, aujourd'hui seulement, une longue lettre de M. Mongoin, qui sous prétexte de répondre à des attaques dont il a été l'objet de la part d'un électeur de la 1<sup>re</sup> circonscription, fait le panegyrique de M. Thiers.

M. Mongoin a, en outre, adressé sa lettre à d'autres journaux avant de nous la faire parvenir; aussi refusons-nous de l'insérer.

### NOUS RECEVONS LA LETTRE SUIVANTE:

Monsieur le Directeur, Un journal de Lyon qui s'intitule le Progrès ferait bien mieux de porter le nom de girouette.

Voici pourquoi: Lors de l'élection Lagrange, cette feuille ne cessait dans des articles à perte de vue, de soutenir la candidature locale au bénéfice de son cher candidat, et c'était, disons-le, la seule arme qu'il avait choisie pour le faire triompher au détriment de Humbert.

Aujourd'hui que le même cas se présente pour l'adversaire de celui qu'il patronne, il n'en souffle mot. Est-ce être conséquent avec soi-même? Non. Est-ce de la franchise? Mille fois non.

Lorsqu'on veut défendre un principe, que l'on a reconnu bon, pour tel ou tel candidat, on ne doit pas le trouver sans valeur pour tel autre, parce qu'alors on s'expose à passer pour bredouille, patageur et illogique.

Un de vos lecteurs assidus.

FAVA, négociant.

### CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Stance du 9 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>e</sup> GAILLETON

La séance est ouverte à 8 h. 25.

M. Robin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté après quelques observations de M. Julia.

M. Carod. — Dans une précédente session ordinaire du conseil, un vœu avait été émis pour l'augmentation du nombre des conseillers; il demande si l'administration, à propos de la nouvelle loi pour la nomination des maires, a fait des démarches auprès du gouvernement pour la réalisation de ce vœu.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

Dans la discussion de la nouvelle loi pour la nomination des maires par le conseil, on ne pouvait y introduire cette réclamation.

L'administration suivra cette question et l'entendra lors de la présentation, à la Chambre, du projet de la loi générale municipale.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

M. le docteur Gaillon. — Des démarches ont été faites; la commission de la loi générale municipale est saisie de cette réclamation. On a même répondu que le nombre des conseillers de Lyon serait porté à 44. L'administration aurait répondu que ce nombre était insuffisant. L'affaire en est là.

francs. Adopté. — Rapporteur, M. Palandre.

— Prolongement de l'avenue de Saxe. — Traité Gaillard; prix d'acquisition fixé à 45,000 fr. Adopté. — Rapporteur, M. Palandre.

— Prolongement de la rue de Saxe entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Traité Capial, acquisition fixée à 87,700 fr. 95 c. Adopté. — Rapporteur, M. Palandre.

— Hospices civils. — Achat de gré à gré de différentes fournitures. Avis favorable. — Rapporteur M. Chomer.

— Société de secours mutuels. — Demande de MM. les typographes et employés d'imprimerie. Avis favorable. — Rapporteur, M. Vacheron.

— Concession des concerts populaires de Bellecour. — Pétition de M. A. Luigini. Concession pour une année à M. A. Luigini, au nom des artistes de l'Orchestre du Grand-Théâtre, réunis en société. Adopté. — Rapporteur, M. Vacheron.

— Installation, près du pont de la Gare, d'un laboratoire d'essai du gaz de l'usine de Vaise. — Dépense prévue, 4,900 fr. Adopté. — Rapporteur, M. Javot.

— Elargissement des rues Vdt d'Argent et du Garé. — Traité Servier. Mensuration définitive des terrains cédés à la ville, fixant le prix à payer aux consorts Servier à 468,219 fr. 30. Adopté. — Rapporteur, M. Javot.

— Clapot, rapporteur de la commission du budget, donne lecture de son rapport.

Il fait un exposé général de notre situation financière, qu'il déclare être bonne, et dit que surtout depuis cinq années le budget se présente avec les mêmes chiffres ou à peu près, de recettes et de dépenses.

Il ne faudrait cependant pas s'endormir devant cette situation.

Il y aurait lieu pour le Conseil d'examiner si la source de recettes (taxes, impôts, octroi), est exempte de tout reproche.

L'administration propose de compléter le service de l'inspection dans toutes ses formes. On va soumettre prochainement au Conseil un rapport qui réglera pour longtemps les dépenses ordinaires et extraordinaires.

Il restera à remanier le service de l'enseignement qui a été amélioré, mais sans un ordre déterminé.

Il en est de même de l'assistance publique, qui, si nous n'y prenons garde et si nous ne réclamons pas à l'Etat d'entrer dans la voie de l'assistance du nouveau-né jusqu'au vieillard, finira par absorber la plus grande part du budget.

Ces réformes sont celles de l'avenir; quant à présent dit en terminant M. le rapporteur, nous pouvons entrer sans crainte dans l'examen du budget de 1882; il se présente avec un excédant respectable, que la prudence du Conseil voudra respecter.

Après cette lecture, il est passé à la discussion du budget des recettes.

Les recettes proposées par l'administration, s'élèvent à 46,119,750 fr. 33.

Le chiffre proposé par la commission est de 46,930,227 fr. 43.

### RECETTES ORDINAIRES

Centimes communaux, chapitre I. — Le montant est de 937,628 fr. 23, et l'es semblé des recettes produites par les centimes ordinaires et extraordinaires, figurent au budget pour 2,060,432 fr. 80. — Adopté.

— Recettes et dépenses, chapitre II. — Recettes proposées par l'administration, 24,444 fr. 05; recettes proposées par la commission, 20,844 fr. 05.

La différence des deux recettes provient 1<sup>o</sup> de la suppression de l'article 36, produit de la salle d'essai payante de St-Bonaventure; 2<sup>o</sup> d'une rente de 180 fr. en faveur des écoles laïques, provenant d'un don fait par l'association des tisseurs.

Il y a une réduction de 100 fr. sur la plus-value des maisons de la place d'Albon. — Adopté.

— Octroi, chapitre III. — Montant à 8,000,320 fr. — Adopté.

— Locations et fermes, chapitre IV. — Montant proposé par l'administration, 529,403 fr. 48. Après des observations de MM. Julia, Bessières et le docteur Gaillon, l'article est adopté.

— Produits des marchés, chapitre V. — Recettes présumées 546,059. — Adopté.

— Produits de la voirie, chapitre VI. — Recette proposée par l'administration, 590,850 fr. Après une très longue discussion soutenue par M. Julia et l'épique de M. Gaillon au nom de l'administration, l'article est adopté.

Les chapitres suivants: 7, 8, 9 et 10, qui se décomposent ainsi: Produits des rivières, 73,800. Produits des cimetières, 375,900. Permis de chasse et taxe sur les chiens, 60,000. Produits divers, 205,100.

Ont été approuvés et maintenus aux chiffres proposés par l'administration.

Concours et subventions. Chapitre XI. — Somme proposée par l'administration, 99,280 fr. — Somme proposée par la commission, 96,730 fr.

La différence de 2,550 fr. entre ces deux recettes provient: 1<sup>o</sup> de l'augmentation de 850 fr., par la chambre de commerce, sur l'allocation qu'elle fournit à la ville pour les frais du cours de comptabilité commerciale; 2<sup>o</sup> de la suppression de la recette provenant de la confession d'Augsbourg affectée à l'entretien des écoles de la rue de Pavie.

Le chiffre proposé par la commission est adopté.

Recettes d'ordre. Chapitre XII. — Montant proposé par l'administration, adopté sans modification.

Le montant des recettes extraordinaires proposées par l'administration est de 4,469,491 fr. 51.

Il n'a donné lieu à aucune observation, ces recettes sont adoptées.

Il y a lieu d'inscrire les recettes suivantes qu'il n'ont pu, par suite de causes diverses, être inscrites lors de la confection du budget.

— Erection d'un monument aux Légions du Rhône. — Montant des sommes versées par le comité de souscription, principal et intérêts: 21,447 fr. 45.

— Prolongement du cours de Brosses. — Part contributive de l'Etat dans les dépenses pour 1882: 30,000 fr.

— Part contributive du département. Premier quart: 25,000 fr., ensembles: 205,000 francs.

Achèvement de la Faculté des sciences. Subvention consentie par l'Etat: 500,000 francs.

Le total des recettes extraordinaires est fixé à 5,285,941 fr. 66. — Adopté.

La séance est levée à 10 heures 45.

J. J.

### THÉÂTRES

#### JONATHAN

On reprenait avant-hier, aux Célestins, Jonathan, la comédie joyeuse de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

Le public s'était souvenu de l'ancienne interruption au même théâtre, il se rappelle le succès obtenu et était accouru nombreux.

Disons de suite que Jonathan a été bien rendu et que c'est un des succès de l'année, succès relatif cependant, mais loin d'être à hauteur de celui d'Alors.

M. Dalbert jouait, à cette époque, le capitaine Richard et s'y était fait apprécier.

Ce rôle plein de bonhomie et de douceur convenait parfaitement à son tempérament; il ne pouvait mieux faire aujourd'hui et le reprenant, c'était assurer, ou tout au moins, contribuer au succès de la pièce; il y a réussi.

M. Howy a joué avec talent le rôle de l'Américain Jonathan, rôle qui demande certainement une parfaite connaissance scénique, une étude sérieuse dans la diction et le geste. Cet excellent artiste, malgré quelques légers écarts, ne mérite que des éloges et nous sommes heureux de les lui adresser.

Mlle Carina a fort bien rempli le rôle d'Angèle; il nous semble que depuis le commencement de la saison elle a fait de remarquables progrès.

Les autres interprètes, malheureusement ont moins satisfait le public; ils ont porté grand tort au franc succès de l'œuvre. Toutefois nous pouvons déclarer que Jonathan fera quelques recettes.

J. DAVERNY.

#### THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Ce théâtre donnera dimanche 13 courant, un ouvrage qui a toujours fait les délices de tout le public lyonnais: cet ouvrage sera le Juif Errant, grand drame en cinq actes et quinze tableaux.

Pour que cette pièce soit montée dignement, M. Demarsy a engagé spécialement deux artistes capables de donner tout l'attrait désirable. Ces artistes sont: 1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Marguerite, première soubrette des principaux théâtres de France et de l'étranger, qui se trouve de passage dans notre ville. Elle jouera le rôle si gai de Géphise; 2<sup>o</sup> Hermann, qui jouera le rôle de Rodin.

Depuis le regretté M. Dupré, nous n'avons jamais eu à Lyon un artiste aussi apte à jouer ce rôle.

M. Demarsy invite donc les personnes qui désirent se rendre un compte exact de la personification du Juif, à venir voir

quille... — Vous resterez dans la coulisse et personne ne soupçonnera le service que vous m'aurez rendu...

— Je vais, dès demain, me mettre en quête... — Maintenez, une poignée de main, je vous quitte...

— Vous reverrai je bientôt? — Oui, je vous le promets.

César de Fossaro quitta la loge du comédien, puis le théâtre, et regagna la rue de Provence.

Madame de la Tour-du-Roy, le lendemain du jour où elle s'était donnée à Fernand Volnay dans la maison du pont de Créteil, l'avait accompagné à Paris, et, tandis qu'il allait jouer les Baisers mortels, s'était rendue à son hôtel de la rue Murillo.

Elle y entra mystérieusement par la petite porte du jardin, monta dans son appartement sans rencontrer personne, et sonna sa femme de chambre.

La jeune fille, malgré sa mortelle inquiétude, avait su cacher aux autres comédiennes l'absence inexplicable de la marquise.

— Ah! madame, s'écria-t-elle avec une expression de ravissement dont on ne pouvait mettre en doute la sincérité, — que je suis heureuse de voir madame! Depuis quarante huit heures, je ne vivais pas!

— Vous devez être rassurée, mon enfant, puisque moi voici... — répondit la zarine en riant.

— Je crainais qu'il ne fût arrivé quelque chose de fâcheux à madame la marquise.

— Il ne m'est rien arrivé de fâcheux, au contraire.

— Et effet, madame la marquise a l'air joyeux, quoiqu'elle soit un peu de plus pâle que d'habitude.

Lazarine rougit et, pour cacher son trouble, demanda vivement: — Quels visiteurs se sont présentés à l'hôtel hier et aujourd'hui?

et applaudir M. Hermann, qui, dernièrement à Rouen, était obligé de se faire précéder par la police pour éviter les huées dans ce personnage.

A dimanche donc au théâtre des Variétés.

### THÉÂTRE DELORBIEUX

Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth

La représentation de dimanche a obtenu un succès immense; la coquette loge a obtenu beaucoup de monde.

La première partie de magie rose, exécutée par M<sup>lle</sup> Blanche, a été applaudie à outrance; la Magie moderne, exécutée par M<sup>lle</sup> Marie, la gracieuse prestidigitatrice; les Jeux Japonais, exécutés par la charmante Cécile, artiste digne d'éloges; la grande scène de Maguétisme, par le docteur Benzel, le célèbre magicien et son merveilleux sujet.

Dimanche, trois grandes représentations, Spectacle entièrement nouveau.

### SALLE DE LA FANFARE

Place des Maisons-Neuves

Dimanche, le 12 mars 1882, à 4 heures précises, grand spectacle-concert, avec le bienveillant concours de M<sup>lle</sup> Maubert, M<sup>lle</sup> Georgette, et de MM. Dancho, Valentin, Passaque, Duc, G... Monge, Deltan, Vergal, Henriot, Jaquet, Jules.

Le piano sera tenu par M<sup>lle</sup> Gaillard. Il sera fait une quête au profit de la Société d'encouragement des écoles laïques de Villeurbanne.

Prix des places: Premières, 1 franc; secondes, 50 centimes.

### SPECTACLES DU 11 MARS 1882

#### Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. — Jonathan.

Folies-Bergères

Vous les jours, séance de patinage.

Alcazar. (Rue de Saxe)

Ce soir à 11 heures, troisième grand bal Lamotte. Orchestre de 120 exécutants avec symphonie fanfares et chœurs. Répertoire inédit.

Demain dimanche, soirée dansante.

### CHRONIQUE LOCALE

Les résultats du recensement récent de la population sont à peu près connus.

Depuis cinq ans, en France, la population n'a augmenté que de 389,073 habitants. Or, il faut évaluer à près d'un million le nombre des étrangers qui se sont fixés, pendant ce laps de temps, dans notre pays et figurent dans le recensement.

Moins quatre départements, l'Algérie et les colonies, la population s'élève à 35,497,589 habitants.

Par une lettre collective adressée aux commandants de corps d'armée, le ministre de la guerre a fait connaître que les officiers de réserve convoqués pour une période d'instruction, à l'automne de 1881, et qui ont obtenu des sursis, ne seraient pas appelés au printemps de 1882, mais au moment des manœuvres, en même temps que les autres officiers de réserve de la région, et dans les conditions qui seront indiquées ultérieurement.

On nous annonce le mariage de M. Dubreuil, avocat à la Cour d'appel, membre du conseil de

ENTREPRENEMENTS CIVILS

Demain dimanche 12 mars, à 2 h. 3/4, auront lieu les funérailles de la citoyenne VERSELE, née BONNET.

SOUSSIONS

Son des Ecoles

Don d'un citoyen chez M. Bois, versé par Nod. 50 centimes.

BULLETIN OUVRIER

Élection des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon et de la Banière. — La corporation toute entière est invitée à une réunion privée, qui aura lieu dimanche, 12 courant, à deux heures précises du soir, salle Celerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Nomination des commissaires pour le bal qui aura lieu le 19 mars à la salle de l'Alcazar, rue de Séze, 34. — Diverses questions intéressant toute la corporation. — Organisation d'un grand banquet pour tous les membres de la corporation qui veulent en faire partie.

Pour la Commission exécutive, FERRARD, MOYNE, GONTARD.

Constitution des bureaux des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements. — Citoyennes, citoyens, dans la nuit du 7 au 8 mars, le bureau de la 6<sup>e</sup> a été chargé d'organiser une réunion publique de la corporation, qui aura lieu samedi 11 mars à huit heures et demie du soir, chez M. Celerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Les organisateurs sont en outre chargés de présenter un rapport sur la situation sociale des tisseurs lyonnais. — Cette lettre n'a pour but de soutenir par tous les moyens l'agitation qui se fait en ce moment pour la revendication des tarifs. Pour le bureau: GANDY.

Chambre syndicale des mouleurs en fer. — Les sociétaires sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu samedi 11 courant, à huit heures du soir, au siège social, chez Celerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Teinture lyonnaise. — Tous les membres de la Chambre syndicale sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu samedi 11 courant, à huit heures du soir, au siège social, chez Celerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Passementerie à la main et à la machine. — Tous les chefs d'atelier sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu dimanche, 12 courant, à 2 heures précises, au palais de la Bourse, salle des prud'hommes.

Discussions sur la prud'homme; 2<sup>o</sup> Livraison de listes adresses. Le Secrétaire, PARADIS.

Avis aux déviduses de trames. — Le cherté de la consommation augmentant de plus en plus et le salaire de notre travail diminue de plus en plus, ce qui ne s'accorde guère. Les déviduses ne gagnant que 1 franc à 1 franc 25 par jour peuvent à peine se suffire; des négociants, profitant de notre misère, diminuent le prix des factons des chefs d'ateliers. Ces derniers, par leur manque de vigilance, acceptent la diminution des négociants. Nous, déviduses, ne voulant pas subir la diminution de nos tarifs acceptés par les chefs d'ateliers, nommons une commission d'initiative qui prend des mesures pour convoquer à une réunion privée toutes les déviduses de trames de la ville de Lyon.

Une prochaine note à la presse donnera le jour et le lieu de la réunion. La commission d'initiative.

Aux ouvriers menuisiers. — La Commission de surveillance est convoquée pour le lundi 13 mars, à 8 heures du soir, au siège social, rue Mellere, 13. La commission.

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers. — Le bureau a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que le paiement des tommes mensuelles aura lieu demain, dimanche, 12 courant, de 1 h. à 4 h. du soir, au siège social, avenue de Savoie, 73, entrée.

On recevra les nouveaux adhésions. Pour le bureau, G. VENOULET.

Manches de parapluies. — Toute la corporation est invitée à une grande réunion générale qui aura lieu, le dimanche 12 courant, à 2 h. 1/2 chez le citoyen Rhône, café, rue Tronchet, n. 53.

L'ordre du jour étant important, le syndicat recommande la plus grande exactitude. Les portes seront fermées à 3 h. précises. Les nouveaux adhésions seront reçues. Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Chambre syndicale des Ouvrières lyonnaises. — Nous rappelons aux patronnes ainsi qu'aux ouvrières que le bureau peut offrir à un grand nombre d'employées, les jours de 1 h. à 4 h., rue Basse-Bois, n. 123, un premier.

Offre d'emploi. On demande un apprenti forblantier, rue de la République, n. 115. un apprenti mécanicien, n. 81.

Le bureau a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que le paiement des tommes mensuelles aura lieu demain, dimanche, 12 courant, de 1 h. à 4 h. du soir, au siège social, avenue de Savoie, 73, entrée.

On recevra les nouveaux adhésions. Pour le bureau, G. VENOULET.

Manches de parapluies. — Toute la corporation est invitée à une grande réunion générale qui aura lieu, le dimanche 12 courant, à 2 h. 1/2 chez le citoyen Rhône, café, rue Tronchet, n. 53.

L'ordre du jour étant important, le syndicat recommande la plus grande exactitude. Les portes seront fermées à 3 h. précises. Les nouveaux adhésions seront reçues. Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Chambre syndicale des Ouvrières lyonnaises. — Nous rappelons aux patronnes ainsi qu'aux ouvrières que le bureau peut offrir à un grand nombre d'employées, les jours de 1 h. à 4 h., rue Basse-Bois, n. 123, un premier.

Offre d'emploi. On demande un apprenti forblantier, rue de la République, n. 115. un apprenti mécanicien, n. 81.

Le bureau a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que le paiement des tommes mensuelles aura lieu demain, dimanche, 12 courant, de 1 h. à 4 h. du soir, au siège social, avenue de Savoie, 73, entrée.

On recevra les nouveaux adhésions. Pour le bureau, G. VENOULET.

Manches de parapluies. — Toute la corporation est invitée à une grande réunion générale qui aura lieu, le dimanche 12 courant, à 2 h. 1/2 chez le citoyen Rhône, café, rue Tronchet, n. 53.

Le changement, avec les arguments irréfutables à l'appui, proposé et poussé à la formation d'un grand parti ouvrier. Il a fait un pressant et énergique appel à toutes les forces, malheureusement éparpillées, du prolétariat.

Il a invité les collectivistes, les communistes et les anarchistes à venir grossir les rangs du parti ouvrier, à venir faire abandon des idées qui leur sont chères, de façon à ce que les prolétaires arrivent plus promptement à l'abolition du patronat. Il a prouvé que l'abstention en matière de vote était une chose fâcheuse qui retardait la marche en avant du prolétariat, et que l'agitation électorale amènerait dans les réunions, des ouvriers qui, jusque-là, étaient restés complètement indifférents aux questions sociales dont ils doivent cependant tirer les plus grands biens.

Toutes les déductions de l'orateur, faites du reste, dans un langage simple, facile, qui faisait mieux sentir encore la valeur de l'argumentation, ont obtenu l'adhésion de l'unanimité des citoyens présents.

Après la conférence une collecte a été faite et a produit 13 fr.

Avant de se retirer l'assemblée, sur la proposition du citoyen Conty, a voté, à titre de solidarité, une adresse de sympathie aux grévistes de Roanne et Bessèges-Molières.

Elle a voté, en outre, une protestation énergique contre les mesures répressives employées par le gouvernement contre les mineurs et les procédés draconiens des onze de Roanne.

ARDECHE

Tournon. — Le tribunal a rendu hier son jugement pour l'affaire Chaume, candidat contre M. Boissy d'Anglas, député de l'Ardecbe.

M. Boissy d'Anglas a été condamné à un franc de dommages et intérêts et à dix francs d'amende pour diffamation pendant la dernière période électorale.

BREVET DE CAPACITÉ

Priev. — Les examens des filles pour l'obtention du brevet de capacité ont commencé lundi soir et ont fini hier.

157 aspirantes étaient présentes; 61 ont été éliminées aux épreuves écrites.

Les 66 restantes qui ont été admises aux épreuves orales ont été définitivement reçues.

DRÔME

THÉÂTRE DE ROMANS

Dimanche, 12 mars, grand assaut d'armes, donné au bénéfice des pauvres, sous la présidence de M. Mairs, ex-maire ou troisième régiment de chasseurs d'Afrique.

Mais que cette séance de bienfaisance présente plus d'attraits et soit plus fructueuse, un orchestre d'amateurs veut bien prêter son gracieux concours. Nous faisons donc appel à tous les anciens maîtres d'armes et prévôts. Que pas un ne manque, dimanche prochain.

On peut, dès aujourd'hui, se faire inscrire au café du Théâtre.

Prix des places: 25 centimes à toute place.

COTE-D'OR

Dijon. — Un crime épouvantable vient d'être commis à Villebichot, canton de Nuits.

M. Guillardet, propriétaire, vieillard de 90 ans, a été trouvé assassiné dans son lit; il avait reçu plusieurs coups à la tête.

L'assassin avait recouvert le corps avec un drap. Le vol est le mobile du crime; la maison a été dévalisée.

M. Guillardet vivait seul dans une maison située au milieu du village. Son fils, médecin à Nuits, s'est rendu sur les lieux avec le juge de paix et le gendarmier.

Le bruit court que deux étrangers rôdaient, avant-hier, dans le pays.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela s'engage en rien la ligne politique du journal.

Nous recevons la lettre suivante, Lyon, le 10 mars.

Monsieur le directeur, Ils ont parlé et agi. Transport dix francs par mois. Honoraires trois mille francs de plus par an.

Quoi, ils n'ont pas bonté d'agrains après les grèves qui ont eu lieu et celles qui existent encore. Quelle audace. Depuis dix ans, nous payons dix pour cent de plus pour voyager, aucune plainte n'a eu lieu; triste constance de la guerre.

Et bien, en France nous sommes au moins quatre vingt mille voyageurs de commerce, payant les uns dans les autres, sept cent francs par an, total 66,000,000 francs, dix pour cent au moins, 6,600,000; somme qui nous aurait fait une jolie caisse de retraite. Mais les moutons de panurge... Puis Gambetta a trinqué à Cherbourg. Pour moi un des doyens voyageurs, qui paye au moins sept cents francs par an, ce qui me fait sept cents francs depuis dix ans; je les ai donc mieux dans ma poche, surtout au jour d'hui, à mon âge, que de les voir passer dans la poche de nos grands blogueurs.

Quand il y aura des accidents de chemins de fer, les compagnies répondront: adressez-vous à vos députés; elles auront raison. Recevez, etc. Paul BOUARD, Voyageur de commerce.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 10 mars 1882

Table with 11 columns: NOMBRE, SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, ANGLETERRE, CHINE, JAPON, POIDS. Contains numerical data for various categories.

Villefranche. — Le club de cyclisme des travailleurs réunis de Villefranche, prévient ses membres qu'une réunion générale aura lieu dimanche, 12 courant, à 2 heures du soir, au siège social, rue d'Orléans, 95, dans la cour.

ORDRE DU JOUR: Distribution de livrets aux adhérents; Nomination de deux commissions; Administration et contrôle.

Les membres qui n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte. La Commission.

LOIRE

Saint-Etienne. — Dimanche prochain, à 8 heures du soir, au Grand-Carreau républicain démocratique de la rue de la Bastille, M. Desjardins, avocat, fera une conférence sur les grands hommes de la Révolution française, et traitera particulièrement de Camille Desmoulin.

Les commerçants qui voudraient fournir à l'administration municipale: 350 à 400 brouettes; 350 à 400 pelles en bois; 350 à 400 balles élastiques; 350 à 400 corbeaux avec bâtons, destinés aux enfants des écoles maternelles, sont invités à adresser, jusqu'au 25 courant, des échantillons avec les prix sous pli cacheté, au secrétariat de la mairie.

Des procès-verbaux ont été adressés contre les dénommés ci-dessous: 1<sup>o</sup> Jean Claude Peyrot, âgé de 19 ans, garçon boulangier, sans domicile.

2<sup>o</sup> Jean Bougeotte, âgé de 20 ans, garçon boulangier, demeurant rue Saint-Antoine, 14.

Pour agression nocturne, coups et blessures portés au nommé Emile Rivière, 44, passage de la gare, par le nommé St Jacques, 10, et Adrien Libouss, limonadier, demeurant rue St-Louis, 25.

Le nommé Jean Claude Peyrot est sur la liste de la maison centrale de Nice, le 15 février dernier, où il venait de subir une condamnation de 1 an et un jour de prison, pour escroquerie.

Ces deux individus ont été mis à la disposition de M. le commissaire de police de l'arrondissement étant inculpé d'un vol de liquors, avec effraction dans une maison habitée près de la gare de Chateauroux.

ISÈRE

TRIBUNE OUVRIÈRE

Grenoble. — Une importante réunion des corporations métallurgiques a été tenue hier sous la présidence du citoyen E. Desmangeot.

La chambre syndicale a décidé de faire circuler des listes de souscriptions pour la grève des maçons de Grenoble, et elle engage tous les travailleurs à se souvenir que la face de l'exploitation capitaliste, la solidarité devient la loi absolue des salariés.

Une somme de 80 fr. a été votée à titre de premier versement.

De plus, la chambre syndicale a délégué l'un de ses membres pour représenter au conseil fédéral des chambres syndicales. Ce sont les citoyens Eugène Desmangeot, ajusteur; Charles Félix, serrurier; Alfred Arbod, serrurier.

Pour la Chambre syndicale, Léon DOYEN.

LA GRÈVE

Cette fois, il est à peu près certain que la grève n'aura pas encore une longue durée.

Si nous en croyons certains bruits qui circulent en ville depuis ce matin et qui paraissent fondés, une entente générale aurait lieu demain et les travaux seraient repris lundi.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

Hier, vers cinq heures et demie du soir, le cadavre d'un homme d'une soixantaine d'années, a été retiré des eaux du Drac, au lieu dit le Rondcau, commune d'Échirolles.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui du sieur Rave-père, charcutier au cours Berriat, 19, qui avait disparu de son domicile depuis le 28 février dernier.

La famille ayant été prévenue, se rendit aussitôt sur les lieux où elle ne tarda pas à reconnaître le cadavre.

La mort paraît être le résultat d'un suicide.

M. le juge de paix du canton s'est transporté ce matin à Échirolles, accompagné d'un médecin, pour procéder aux constatations d'usage.

On ne connaît pas les motifs qui ont pu pousser cet homme à se donner la mort.

Rave-père, se'est donc pas brûlé la cervelle au Polygone, comme l'ont annoncé plusieurs de nos confrères, et y a quelques jours.

INFANTICIDE

Il y a quelques jours, un infanticide a été commis dans la commune de Freney-d'Oisans, canton de Bourg-Oisans.

Toutefois, nous apprenons sous toutes ses réserves, les circonstances qui ont précédé et suivi ce crime.

Le 25 mars, la gendarmerie de cette localité, prévenue de cet événement par le journal public, se rendit chez la fille E. N., âgée de 22 ans, qui fit la déclaration suivante: «Le 27 février, dans la matinée, j'étais dans mon écurie quand, tout à coup, je fus prise des douleurs de l'enfantement. Voyant que personne ne venait à l'accouchement, je saisis l'enfant, une petite fille, par le cou pour la retirer.

heures précises, dans la salle de madame veuve Buisson, rue Ferracat, 4. — Ordonnance. BERNARD, DUMAS, SAURIER.

Touristes Lyonnais Cours militaire.

Samedi, 11 mars prochain, à la Mulatière, assemblée générale ordinaire annuelle, à huit heures très précises du soir.

ORDRE DU JOUR: 1<sup>o</sup> Allocation du président; 2<sup>o</sup> Compte rendu annuel; 3<sup>o</sup> Election des membres du conseil d'administration; 4<sup>o</sup> Rapport de la commission de révision des statuts; 5<sup>o</sup> Questions diverses.

Dimanche, 12 mars, manœuvre en armes au fort Lamotte.

Retour à Bellecour, départ à 8 heures précises. Retour à 10 heures et demie.

L'officier de service suivra autant que possible la progression indiquée dans le manuel de tir, 3<sup>e</sup> partie, chap. 3, art. 1 et 2.

Le Président, A. MARCHÉY.

Nous recevons la lettre suivante: Lyon, 10 mars.

J'ai recouru à votre obligation pour apprendre à vos lecteurs que je reprends mes conférences sur la main de l'écriture, et leur dirai en même temps, que je parlerai, ainsi que je l'ai fait jusqu'à ce jour, du magnétisme universel pour établir mes raisons d'être, allant de la physiologie à la psychologie, de la psychologie à la philosophie, et vice versa, de tout au point de vue de la politique, de la jurisprudence, de la médecine, des arts et de l'éducation.

Mon premier cours aura lieu dans une des salles de la mairie du quatrième arrondissement, du lundi, 13 mars au samedi 18, inclusivement, à 8 h. du soir.

Vous recevrez, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments bien distingués. Louis MOND.

Avenir des travailleurs

Société de retraite pour la vieillesse. — L'administration informelle des sociétaires que la cotisation mensuelle aura lieu le dimanche 12 courant, au siège, 20, rue Port-du-Temple, de 11 h. à une heure.

Pour l'administration, E. GAZEAU.

Société des Tireurs du Rhône

Le conseil d'administration rappelle à ses sociétaires que l'assemblée générale est fixée au dimanche 12 mars à 2 heures de l'après-midi, à la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, avenue de Noailles.

ORDRE DU JOUR: Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Compte-rendu de l'exercice 1881.

Joyeux Zéphirs

La Société des Joyeux-Zéphirs, a l'honneur d'informer ses nombreux invités qu'elle donnera son grand bal de nuit, paré, masqué et travesti, le 11 mars 1882, à 10 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix-Rouge, 8.

Une quête sera faite au bénéfice des grévistes de Roanne.

Officiers retraités

MM. les officiers retraités avant 1873, sont priés de passer lundi, 13, de 2 à 3 heures, de l'après-midi, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86, pour une communication du comité de Paris.

Réduction des prix à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Savoie. Ordonnances tarifées 30 0/0 au-dessous du tarif ordinaire. Vins de quina, Malaga, Madère, etc., à 2 fr. 3, et à 4 fr. 50 le litre. — Robdeuratif à l'Extrait de saule-pareille rouge de la Jamaïque, 3 fr. 50 le litre, 3 fr. le demi litre. Remise 10, 15, 20 0/0 sur les spécialités.

BOURSE DE PARIS

Ex 10 mars 1882

Table with 3 columns: Francs, Amort., etc. Contains financial data for Paris Bourse.

BOURSE DE LYON

Ex 10 mars 1882

Table with 3 columns: Francs, Amort., etc. Contains financial data for Lyon Bourse.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Givors. — La démocratie girvordine vient d'éprouver une perte sensible en la personne de vénérable A. Buzin, qui vient de mourir, entouré de sa famille et de quelques amis dévoués.

ment d'un volume relié d'une valeur de 3 fr. 50 environ.

Cet amateur de beaux livres à prix très réduits a été écroué.

Si Jean Louis Raté a pour les classiques un profond dédain, il a en revanche un amour immodéré pour les bouteilles de liqueur.

Comme le précédent, il a, se croyant seul, essayé de gli-ser sous son paletot l'objet de sa convoitise, une bouteille de curaçao.

Arrêté sur la réquisition du propriétaire de ladite, il a été écroué sous la même inculpation que son infortuné camarade.

Un cheval attelé à une voiture de maître, ayant glissé, hier, sur les rails de la place Bellecour, s'est abattu lourdement sur la chaussée.

Dans sa chute, il a cassé un de ses brancards.

Il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes.

Un rassemblement considérable s'était formé hier, à 5 heures de l'après-midi, sur le quai de la Guillotière, à hauteur de l'imprimerie.

Une femme amazone, désarçonnée par sa monture, avait roulé sur le sol. Relevée par des passants, elle a pu, au bout d'un instant, se remettre en selle et continuer sa route, n'ayant reçu dans sa chute que des contusions très légères.

Par une lettre que nous recevons aujourd'hui, on nous informe que, contrairement à l'article paru dans quelques journaux, aucun détournement de timbres-poste n'a eu lieu à la recette principale de Lyon et que, conséquemment, aucune arrestation d'employés n'a été opérée.

Un éboulement qui pouvait avoir de graves conséquences s'est produit hier matin au kil. 530/670, entre Trèves-Barrel et Saint-Romain-en-Gier; les deux voies ont été obstruées.

Des ouvriers de la voie, aussitôt mandés de Givors, se sont rendus sur les lieux et ont procédé activement au déblocage des deux voies qui ont été rendues libres une heure après l'accident.

Le train de voyageurs 745, qui arrive habituellement à Lyon à 11 heures 19 du matin, a éprouvé pour ce fait, un retard de 50 minutes. Les autres trains n'ont éprouvé que des retards insignifiants.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

La Société des ex-légionnaires du Rhône s'est réunie dimanche dernier en assemblée générale au Palais du commerce.

Nous apprrenons avec le plus vif plaisir que cette société éminemment patriotique a pris un développement considérable, et compte aujourd'hui plus de 400 membres.

Le bureau de la société a été reconstitué et se trouve ainsi composé: Président honoraire, M. Deville; président, M. J. Pondeveaux; vice-président, M. A. Belleman fils; trésorier, M. Cavalier; trésorier-adjoint, M. Perdrigat; secrétaire, M. Ducoux; 1<sup>o</sup> secrétaire-adjoint, M. Gaudère; 2<sup>o</sup> secrétaire-adjoint, M. Desvignes; assesseurs, MM. Garnier, Guillot, Guillo, Miloud; conseil de surveillance, MM. Uinat, Ducourtil, Deplanter, Babelat, Baudin, Faury, Hours, Roux, Bonnard.

Nota. — Les sociétaires peuvent faire leurs versements chez les collecteurs: M. Deschet, comptoir de la Pyramide, rue de la Pyramide, 18. Les sociétaires de la Vaise et de Serin sont invités à faire leurs versements le samedi 11 courant, de 7 à 10 h. du soir (réunion intime), et chez M. Lochaud, café de la place, quai de la Charité, 24, pour le quartier de Perrache et la Guillotière.

Le préfet du Rhône donne avis qu'il sera procédé, en séance publique, le jeudi 16 mars 1882, à deux heures du soir, dans la salle du Conseil de Préfecture, à l'Hôtel de Ville de Lyon, au recensement général des votes émis le 12 de ce mois, pour la nomination de députés de la première circonscription de l'arrondissement de Villefranche.

Les quatre arrestations que nous avons annoncées hier sont rigoureusement exactes.

Les prévenus ont été écroués à la prison Saint-Paul.

L'enquête poursuit son cours.

Hier soir, M. X... se promenait à cheval sur le cours Lafayette, lorsque sa monture fit un brusque écart, glissa et s'abattit sur le pavé.

M. X..., qui est un excellent cavalier, eut le temps de vidér les étriers et de sauter à terre.

Malheureusement, son élan était mal calculé et sa tête alla heurter rudement le rebord du trottoir.

La blessure qu'il s'est faite en tombant ne présente heureusement aucune gravité.

M. X... après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Prince, cours Lafayette, a pu regagner à pied son domicile.

Aujourd'hui encore on signale de nombreux vols à domicile. Les auteurs en sont naturellement inconnus.

On se demande avec une inquiétude bien justifiée, où s'arrêtera l'audace de ces malfaiteurs sans vergogne, qui depuis longtemps déjà défrayent la chronique et qui «activement» recherchés n'ont resté pas moins introuvables.

Avant-hier, dans l'après-midi, une dame Perrin, qui se disposait à prendre la mouche, à la station de la Vaise, est par suite d'un faux pas, tombée d'une si malheureuse façon, qu'elle s'est fait, à la tête, de graves contusions.

Transportée à la pharmacie Visal, elle a été l'objet des soins les plus empressés.

Son mari, prévenu aussitôt de cet accident, l'a fait reconduire, en voiture, à son domicile.

Le nommé Léon M... employé de commerce, demeurant rue des Capucins, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol au préjudice d'un libraire de la rue Lafont.

Cet individu aurait profité d'un instant où il était seul pour s'emparer pres-

Il n'est pas besoin d'ajouter que presque tous ces membres du clergé sont ou plus logés gratuits dans des boxes palats piscicopes ou dans des presbytères épiscopaux ou dans des presbytères de braves petits rentiers sauraient se contenter pour y finir agréablement leurs jours.

Une commission a été instituée pour étudier les vœux des maîtres d'études. Six maîtres répétiteurs élus par leurs collègues, devaient faire partie de cette commission.

Le scrutin a été ouvert dans tous les

# LAITERIES DE RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.  
Constituée par acte de M<sup>e</sup> Chardenot, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :  
LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

## VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.  
Soit 125 fr. à verser comme suit :  
25 fr. en souscrivant ;  
50 fr. à la répartition ;  
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.  
125 fr.  
Chaque action donne droit :  
1<sup>o</sup> A une part proportionnelle dans l'actif social ;  
2<sup>o</sup> A 5 0/0 par an sur les sommes versées ;  
3<sup>o</sup> A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Soc. ét. après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE  
A Lyon, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars  
NOTA. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle.

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863  
Capital : 200 Millions  
Réserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS fournit en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois
3 0/0	id.	1 an
2 1/2	0/0	6 mois
2 0/0	id.	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à vue	

# CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 120 millions de francs  
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

## Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :  
A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.  
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

## HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT REUVY, bandagiste Rue de la Barre, 5, Lyon.

## MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Célestine FUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

# SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS  
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS  
St-Etienne, rue de Fay, 8  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouverture de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

## Ordres de Bourses.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la Pomade cheveline Ramognini qui en favorise la croissance, les fait repousser plus vite que le baume aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomade cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et fait naître de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

## GUÉRISON

prompte, sans mercure des Maladies Secrètes et des Affections de la Peau par le ROB SAVARESI. — S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

# GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE  
Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.  
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 48.  
Prix : 8 francs par an

## L'ÉCHO VINICOLE

Organs de la production et du commerce des Vins  
PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE  
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.  
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.  
S'adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 3 à Lyon.

## LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur  
LYON rue d'Algérie, 20 — 31<sup>e</sup> Année.  
Départif du sang et des humeurs. Sirop de Rochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

# Huitième Année

## LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés  
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.  
Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon  
Le Jeudi et le Dimanche  
Il donne le cours exact des Grains, Farines et autres céréales de tous les pays.  
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chaque numéro ses numéros en compte-rendu.  
Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.  
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.  
Le Directeur-Gérant, TOBY LOUÏ  
Lyon. — Imprimerie de Aron et Compagnie, rue des Mazouriers, 8.

## AU MYOSOTIS

Grand-choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour première communion.  
Détail au prix du gros

## TROUVÉ un portemonnaie, le réclamer à M. Chazotte, rue Godefroy, 15, au 3<sup>e</sup>.

SANS INJECTIONS NI MERCURE  
Dr PHILLOU, guérit rapidement MALADIES SECRETES  
Consultations tous les jours, de 8 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.  
M<sup>e</sup> Cuvier, 15, Lyon  
CORRESPONDANCES

## PENSION BOURGEOISE

Pour homme, grand clos, panorama magnifique, salle de bains, à une heure de la gare, correspondance et voitures particulières. — M<sup>e</sup> veuve NÉTIEN, à Fleurie (Rhône).

## UN JEUNE HOMME

COMPTABLE  
ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellevue).  
Bonnes références.

## A VENDRE ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ  
CLOSE DE MURS  
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage  
Située à Brindas, hameau du Gourd  
S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

## 60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

## HERMANN

Avenir par les cartes, 7, Veaux, 64

## MÉDAILLE D'OR, Exposition Universelle 1878

APPAREILS CONTINUS  
Pour la fabrication des Boissons Gazeuses, Eaux de Seltz, Limonades, Vins Mousseux, Bières  
Les seuls qui soient adaptés à l'intérieur.



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer  
J. HERMANN-LACHAPELLE  
J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs  
Inclus-Constructeurs, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS  
Envoi franco des prospectus détaillés.

## INJECTION ROUX

GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph<sup>o</sup> BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

## 40<sup>e</sup> Année

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 29 et 31 rue Bellecordière, Lyon  
Tenue par M<sup>e</sup> PARADIS  
Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe de la Faculté de médecine de Paris  
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS  
M<sup>e</sup> PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Boissière, 2 (à gauche de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

## CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures  
NAUDE  
22, rue de l'Arbre-Sec, LYON

## LEÇONS

italien, d'Allemand et d'Espagnol  
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort n<sup>o</sup> 14, sous le n<sup>o</sup> 1216.

## F<sup>s</sup> DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7  
Tailleur à la Mode  
Réparations en tous genres

## PILULES DE VANILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

## GUÉRISON RADICALE

en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Invention qui hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

## IMPUISSANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

## J'OURE de faire gagner au

moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 50, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

## VOULEZ-VOUS guérir votre rhume,

prenez le Régime homéopathe de Dr Schlimann, 30 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

En Vente partout, deux fois par Semaine

# LE ROI DU CRIME

GRAND ROMAN DE MŒURS CONTEMPORAINES  
Par Camille BONHEUR — Illustrations d'Edouard MARSAL  
SPLENDIDES GRAVURES DE RUSZLER

Dans ce Roman du plus poignant intérêt, les dessous de l'histoire contemporaine s'illuminent d'une lumière nouvelle. L'auteur expliquera la cause de certains mystères qui, tour à tour, ont agité les populations sur différents points du territoire.

Il démontrera que la civilisation ne fait pas seulement sentir ses effets dans la sphère morale ou scientifique, mais qu'elle ajoute quelquefois ses savantes et funestes complications aux forces toujours en mouvement du mal.

Chaque Semaine, le Dimanche et le Jeudi, Deux Magnifiques Livraisons richement illustrées  
PRIX : 10 CENTIMES LA LIVRAISON DE 8 PAGES

Tout Acheteur de la 2<sup>me</sup> Livraison recevra GRATUITEMENT la 1<sup>re</sup> Livraison sous magnifique couverture  
Dépôt principal : C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu

# LES PREUVES EN MAIN

Nous pouvons affirmer que le meilleur dépuratif contre tous les vices du sang, dartres, eczéma, boutons, plaies de toute nature, rougeurs, démangeaisons, etc., est le ROB DÉPURATIF de la GRANDE PHARMACIE DES BROTTÉAUX. Il a, en outre, guéri plusieurs personnes atteintes d'irritation intestinale et par suite de constipation opiniâtre. Nous déclarons formellement que ce Rob dépuratif, composé des plantes dépuratives les plus actives, ne contient ni mercure ni aucune de ces substances nuisibles qui occasionnent presque tous les jours dans l'organisme des accidents plus terribles que la mal lui-même. — Le litre ne coûte que 5 fr. 50 et le demi litre 3 fr. — Dépôts, à Lyon, à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe ; chez M. Bouquet, pharmacien, 10, rue Quatre-Chapeau ; chez M. Decors, pharmacien, 69, rue Bon bon. — A Mâcon, pharmacie Jacquet.

# AGENCE DE PUBLICITE V<sup>o</sup> FOURNIER

SUCCESSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine  
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
LYON — 14, Rue Confort — LYON  
SUCCESSALE GRENOBLE Passage Toissieux

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Melair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo viticole — Lyon horticoles — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecins vétérinaires et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Mâcon : Avenir mornais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier de Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Seurgis : Indicateur.

Allivard : Gazette d'Allivard.  
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.  
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire  
Tournus : Journal de Tournus.  
Beaune : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.  
Nantua : Avenir

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers  
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

# EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

## BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

# EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle  
donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.  
No 2 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 23 fr.  
No 3 in-8 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.  
No 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2<sup>me</sup>, LYON

# PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson  
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, phthisie et les affections du larynx.  
Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Pharmacie SAINT-POHIN, rue Bugeaud, 21, Pharmacie BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60, à LYON.  
Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATEAUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Délail dans toutes les bonnes pharmacies.

# PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, aperitives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-sporidiques.  
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.  
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.  
DEPOT : Pharm. Beyer, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

# TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1853. — Grande réussite dans les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmiques, de jolente de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Prix de vente : 1 fr. par boîte.  
reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER, Cote libre et indépendante du marché en Banque (leurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

# TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureau et Echoppes de la Compagnie  
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Pub. V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Comp. Lyon